COMMUNE DE MARCILLAT EN COMBRAILLE(ALLIER)

DESHERBAGE COMMUNAL
ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES

Généralités : Présentation de la Collectivité.

Marcillat en Combraille est une commune rurale de 920 habitants très étendue. Sa surface compte 3521 hectares composée d'un bourg et de nombreux villages alentours.

Les pratiques phytosanitaires se distinguent suivant que l'on se trouve dans le bourg, aux abords du bourg ou complètement à l'extérieur . Elles s'adaptent au besoin.

La commune a obtenu 2 fleurs aux concours régional des Villes et Villages fleuris, ce qui demande un entretien et des pratiques encore plus soignés sur certaines zones.

1) Spécificités humaines et techniques

5 agents travaillent au service technique dont 3 utilisent plus fréquemment les produits phytosanitaires.
4 agents possèdent **le certiphyto**, formation qui été entièrement financée par la commune en 2014.

A cela s'ajoute leur participation régulière à des journées de sensibilisation et aux réunions notamment de la FREDON AUVERGNE.

Un agent est plus particulièrement qualifié et diplômé ; la commune a fait cette démarche de l'embaucher en 2007 pour ses connaissances dans les variétés et de ce qui est préconisé ou pas en matière d'utilisation des produits phytosanitaires pour chaque type d'espaces .
Vu la diversité des espaces, la commune a estimé qu'il était important qu'au moins un agent soit impliqué dans ce projet même si à terme tous seront sensibilisés.

2) Espaces entretenus

Les espaces peuvent se cataloguer en plusieurs catégories suivant leur spécificité afin **d'adapter les pratiques à la nature et à la surface à traiter.**

Chaque espace demande une organisation, c'est pourquoi il est important de les classer mais aussi de les rassembler sur le planning d'organisation du service afin d'optimiser l'utilisation des produits et le temps passé.

Les espaces sont composés du bourg réaménagé avec des surfaces de béton désactivé, des pavés, d'enrobés, de zones stabilisées, de parkings, de chemins piétonniers, de massifs composés, pour lesquels **la gestion est différenciée**.

3) Identification des pratiques suivant leur classement

Classement 1 : Espaces communaux liés à l'embellissement	Pratiques
Abords de la mairie - Places au tour de l'église - pieds d'arbres - Massifs de vivaces (notamment rosiers) et annuelles - Pelouse - Espaces verts pour enfants - Mini-golf 	**Desherbage manuel** une fois par semaine Réflexion sur la biodiversité des végétaux afin de les adapter au lieu et au plan de desherbage Paillage Mulching
Classement 2 : Espaces communaux aux abords du bourg - Cimetière - Ecole(cour et abords) - Stade - Lotissement - Abords de l'étang - Entrées de bourg - Zone artisanale - Monument aux morts - Station d'épuration	**Desherbage foliaire et systémique** 3 à 4 passages dans l'année selon la pousse de la végétation Monument aux morts
Classement 3 : Espaces naturels - Accotement et bords de routes - Fossés - Abords bassins d'orage	**Aucun desherbant** : le fauchage est mécanisé Broyeuse d'accotement achetée en 2013 L'entretien est manuel comme pour les saignées par exemple.

4) Produits utilisés et leur application

3 types de produits

Δ Anti-germinatifs (sable, cailloux, stabilisés etc.) : Flazasulfuron : utilisé seul. Le produit est issu du pack Aïkido de chez Compo.

Application en janvier, février, mars selon conditions climatiques.

Δ produits foliaires (pavés, bords de trottoirs, parkings écoles) : Suzatol de la Société des Produits de France
Application en période de végétation ; produit que l'on souhaite supprimer par l'achat d'un desherbeur thermique

Δ Produit systémique(cimetière, stade, voies piétonnes, lotissement)
Missile PJT : Glyphosate produit issu du pack Aïkido Missile PJT de chez Compo
Application : avril, mai, septembre selon conditions climatiques.

5) Local de stockage : au local technique

- Armoire indépendante fermée avec classement des produits selon leur spécificité
- Déballage des produits selon le besoin pour éviter les risques de confusion
- Proximité d'un point d'eau et mise à disposition de matière absorbante

6) Equipement de protections individuels

- Masques spécifiques avec cartouches homologuées
- Combinaisons
- Lunettes aux normes

7) Matériel de traitement

- Pulvérisateur à dos pour espaces de faible superficie (trottoirs, parkings, places-invasion localisée de l'herbe) acheté en 2014

- Cuve de 300 litres attelée derrière un micro-tracteur pour les espaces de moyenne et grande superficie (stade, cimetière) . **Dans ce cas deux agents ayant le certiphyto sont mobilisés, un à la conduite du véhicule, un second au traitement.**

L'ensemble du matériel est vérifié et étalonné une fois par an.
Les fonds de cuve et eaux de nettoyage servent au desherbage de zones de friches et de terrains abandonnés.

PRESENTATION DES ALTERNATIVES ENVISAGEES

La commune de Marcillat en Combraille souhaite s'engager dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.

Dans un contexte où la règlementation se durcit par rapport à l'emploi de ces produits, la commune recherche de nouvelles techniques alternatives.

Objectifs et moyens

Depuis cette année 2015 :

- Le nombre de passage a été diminué dans certaines zones

Préconisation pour améliorer les choses :

- Diminution des produits dans certaines zones qui ont été classées en 2
- Diminuer la dispersion des produits dans les sols
- Les agents en charge du traitement par produits phytosanitaires ont déjà réduit de moitié la concentration des produits.
- Diminution des zones de traitement afin de faire accepter aux habitants des zones de végétation spontanée
- Rester attentif au cycle de végétation pour être plus performant, à savoir bien connaitre les plantes pour les détruire à la période la plus efficace (par exemple : au stade de cotylédones pour certaines espèces)

Enfin, la commune envisage d'investir petit à petit dans du matériel alternatif qui remplace les produits phytosanitaires.

La Commune souhaite dans un premier temps, se doter d'une lance thermique de désherbage, car cette méthode est plus écologique que le désherbage chimique ;
Elle peut se pratiquer seul, elle convient particulièrement aux zones pavées, aux bords de trottoirs, aux angles de bâtiments, aux endroits où les plantes indésirables sont localisées.

(Voir photos pages suivantes)

Suite à l'aménagement du bourg,
Entre les zones imperméables et les zones perméables, l'herbe pousse mais pas en grosse quantité.
L'emploi des pesticides n'est pas justifié d'autant plus que ces zones se situent non loin des caniveaux.

Ci-dessus, les pavés posés sur du sable ont besoin d'être désherber mais présentent l'inconvénient d'être proches des plantations et des massifs.

Ci-dessous : les traitements phytosanitaires descendent sur la route et donc atteignent les caniveaux

Pièces annexes :

- Exemple de livret réalisé chaque année pour le fleurissement et qui montrent les divers espaces à entretenir

- Plan de la commune où sont colorisées les zones à traiter suivant les pratiques employées pour le desherbage